

Notification de changement temporaire quant aux heures d'opération de la Section consulaire

Afin de protéger tous nos visiteurs contre le nouveau coronavirus (COVID-19) tout en continuant d'offrir des services consulaires, nous désirons vous aviser que les heures d'opération de notre Section consulaire seront temporairement modifiées, à partir du mercredi, 1^{er} avril.

Notre Consulat opère avec un nombre de personnel limité. Nous vous prions donc d'attendre que la situation entourant le COVID-19 ne se calme avant de visiter nos bureaux, pour toute requête non-urgente. Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et votre coopération.

1. Heures d'opération de la Section consulaire

- Heures habituelles : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

- Heures révisées : de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h

* Entre 9h et 10h et entre 15h et 17h, vous pouvez nous rejoindre par téléphone (urgences seulement) ou par courriel.

2. Jours ouvrables

Nos jours ouvrables demeurent inchangés (du lundi au vendredi, sauf les jours fériés).

3. À propos de l'accès au Consulat

Conformément à la demande du gouvernement provincial du Québec, l'accès au Consulat est présentement restreint à travers un point de contrôle de sécurité, se trouvant au rez-de-chaussée du 1, Place Ville-Marie (opérant comme les jours fériés et fins de semaine).

4. À propos des requêtes non-urgentes

Prenant en considération l'épidémie de COVID-19, nous vous prions de bien éviter de visiter notre Consulat pour le moment présent, pour les requêtes non-urgentes, afin de protéger votre santé et votre sécurité, ainsi que de diminuer le risque de contamination communautaire.

- **Demandes de passeport :**

Pour toute demande pour laquelle la durée de validité du passeport demeure amplement suffisante, nous vous demanderions d'attendre que la situation entourant le COVID-19 ne se calme, avant de visiter le Consulat.

* Les passeports seront émis en 8 jours ouvrables.

- **Demandes de certificats :**

Pour toute demande pour laquelle l'émission d'un certificat n'est pas urgente immédiatement, nous vous demanderions d'attendre que la situation entourant le COVID-19 ne se calme, avant de visiter le Consulat.

* Les certificats seront émis en 5 jours ouvrables.

- **Déclarations par rapport au Registre familial :**

Veuillez s'il-vous-plaît vérifier la date butoir avant laquelle la déclaration doit être soumise. S'il vous reste amplement de temps avant cette date butoir, nous vous demanderions d'attendre que la situation entourant le COVID-19 ne se calme, avant de visiter le Consulat.

Consulat général du Japon à Montréal

Tél. : 514-866-3429

Courriel : consul@mt.mofa.go.jp